

Bruxelles, le 26 septembre 1990.

432

NOTE BIO (90) 275 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

REUNION DE LA COMMISSION DU 26 SEPTEMBRE 1990

La Commission du 26 septembre a débattu principalement de trois sujets : la procédure à mettre en oeuvre à l'intérieur de la maison pour appliquer le règlement sur les concentrations, le rapport sur l'intégration des travailleurs immigrés et la préparation des deux conférences intergouvernementales.

Sur le premier point, il a été décidé d'une habilitation à Sir Leon Brittan et au président dans la première phase de la procédure qui donne à la Commission trois semaines ou un mois - soit 15 ou 20 jours ouvrables - pour décider si une opération ne soulève pas de doutes sérieux quant à sa compatibilité avec le marché commun ou si, au contraire, une procédure doit être engagée. Cette habilitation devrait assurer la rapidité mais aussi la discrétion nécessaires dans un domaine où les enjeux financiers sont très importants.

Le rapport sur l'intégration des immigrés, travail d'experts indépendants qui n'engage pas la Commission, sera transmis au Conseil, au Parlement et au Comité économique et social. Ce travail fait suite à la demande du Conseil européen de Strasbourg "que soit établi un inventaire des positions nationales en matière d'immigration afin de préparer une discussion de cette question au sein du Conseil" et à la décision du Conseil Affaires Générales du 18 décembre 1989 qui avait divisé ce mandat en deux parties :

- d'une part, l'étude des conditions d'accès au territoire des Etats membres pour les ressortissants des Etats tiers, confiée au Groupe ad hoc Immigration du Conseil ;
- d'autre part, l'étude des questions relatives à l'intégration des immigrés, confiée à la Commission.

C'est cette dernière qui devait être confiée à un groupe d'experts indépendants qui ont fait un rapport engagé sur les immigrants (2,4% de la population communautaire mais en fait plus que cela si l'on compte les populations ayant acquis la citoyenneté d'un Etat membre mais peu voire pas intégrées), les facteurs de tensions, les questions relatives à l'intégration et les solutions possibles. C'est ce rapport qui est transmis aujourd'hui, la Commission se réservant, quant à elle, de prendre position lorsqu'elle aura en main les deux rapports.

Sur la préparation de la Conférence sur l'Union politique, M. Williamson a fait le point des travaux des représentants personnels des Ministres des Affaires Etrangères auxquels il participe pour la Commission.

RENDEZ-VOUS DE MIDI (Costas Stathopoulos)

Un article paru dans la presse espagnole d'hier fait état de déclarations du Commissaire à l'Environnement, M. Ripa di Meana, ainsi que d'un Porte-Parole de la Commission sur la politique de protection de l'environnement du gouvernement espagnol. Le Commissaire aurait déclaré que cette politique serait une parmi les plus pauvres des Etats membres de la

Communauté, le Porte-Parole que les violations du droit communautaire de la part de l'Espagne seraient parmi les plus alarmantes. L'article faisait aussi état d'un document de travail de la Commission demandant une investigation sévère à l'égard de l'Espagne.

Le Porte-Parole a démenti ces informations. Il a rappelé plus particulièrement que, lors d'une conférence de presse sur l'application du droit communautaire, au début de cette année, M. Ripa di Meana a dénoncé l'attitude de deux pays, l'Italie et la Belgique, qui, malgré le fait qu'ils sont pays fondateurs de la Communauté, n'appliquent pas encore correctement les directives sur l'environnement.

Matériel diffusé

IP 765 - Commission sends statement of objections to eurocheque.

IP 766 - Déclaration M. Marin sur les effets de la crise du Golfe sur les pays ACP.

IP 767 - Vice-Président Andriessen à New York et à Washington.
Note sur la réunion du Conseil Agricole et conférence presse de M. MacSharry

Réunion de la Commission

P 65 - Commission launches discussion paper on payments systems.

IP 760 - Actions communautaires en faveur du tourisme rural.

IP 761 - Perspectives and prospects for EMU

IP 752 - Aide d'Etat Allemagne - Procedure opened on investment aids for Flensburg shipyard.

IP 753 - Aide d'Etat Pays-Bas - Recherche électronique.

IP 754 - Aide d'Etat Allemagne - Shipbuilding

IP 763 - Aide d'Etat Espagne - Mesures en faveur de la culture de variétés de pommes de terre destinées à la production de féculé.

IP 764 - Aide d'Etat Belgique - La Commission examine une aide à Wiggins teape.

Amitiés,
Bruno Dethomas

